



COMMUNIQUE DE PRESSE

27 JUIN 2018

A l'occasion du 2^{ème} anniversaire de la loi « Zéro Mika » Publication des résultats d'enquête sur l'usage des sacs en plastique au Maroc

A l'occasion de la « *Journée Mondiale Sans Sacs Plastiques* » (le 3 juillet) et du 2^{ème} anniversaire de la loi 77-15 interdisant les sacs en plastique au Maroc (le 1^{er} juillet), l'Association Zero Zbel publie les résultats d'une enquête sur l'usage des sacs en plastique au Maroc.

Cette enquête vise à faire le point sur l'application de la loi 77-15 deux ans après son entrée en vigueur, et à explorer les habitudes de consommation des marocains quant aux sacs en plastique et aux alternatives à ces sacs en plastique.

Selon les résultats de l'enquête, la loi 77-15 est-elle efficacement appliquée ?

Les résultats de l'enquête montrent clairement que les sacs plastiques sont encore couramment utilisés sur les marchés, et que la loi 77-15 n'a visiblement eu qu'un effet limité : 60% des commerçants interrogés déclarent que plus de 80% de leurs clients exigent des sacs en plastique, et 65% des clients déclarent utiliser entre 5 et 15 sacs en plastique à chaque fois qu'ils font leur courses.

De plus, 41% des personnes interrogées considèrent que la consommation des sacs en plastique est restée la même depuis l'entrée en vigueur de la loi, et 8% considèrent qu'elle a augmenté.

Pourtant, les marocains interrogés ont très majoritairement conscience de l'existence de la loi et de l'impact des sacs plastiques : plus de 90% des personnes interrogées savent que la loi 77-15 existe, et 59% considèrent que les sacs en plastique ont un impact fort sur l'environnement et la santé.

Pourquoi les marocains continuent-ils de consommer des sacs en plastique ?

A la question « Pourquoi les sacs en plastique sont-ils encore consommés? », 68% des clients interrogés citent le fait qu'ils soient distribués gratuitement comme raison principale.

Dans le même sens, on constate que **l'usage des alternatives aux sacs en plastique est très limité**. 66% des commerçants interrogés déclarent avoir « peu régulièrement » ou « jamais » de clients qui utilisent des alternatives aux sacs en plastique. D'après les personnes interrogées, les 3 principaux freins à l'usage des alternatives sont leur prix trop élevé, la difficulté pour les consommateurs à changer leurs habitudes, et le fait que les alternatives disponibles ne sont pas assez pratiques. Les produits humides (poisson, viande, volaille, olives, citrons confits, huile...) sont les principaux produits pour lesquels il manquerait des alternatives pratiques.

Comment a évolué le prix des sacs en plastique depuis l'entrée en vigueur de la loi 77-15 ?

88% des commerçants déclarent que **le prix des sacs en plastique a augmenté**. Vu que les sacs sont encore distribués gratuitement aux clients, ce sont donc les commerçants qui doivent prendre en charge le coût additionnel lié à cette augmentation.

Les commerçants sentent également qu'ils sont entre le marteau et l'enclume, car tant que des sacs plastiques illégaux seront facilement disponibles leurs clients continueront d'en exiger, et d'un autre côté ils risquent d'être pénalisés par les autorités.

Que faire pour une meilleure application de la loi 77-15 ?

L'Association Zero Zbel préconise d'agir prioritairement en amont de la chaîne de valeur : il est nécessaire de renforcer les contrôles et les sanctions auprès des producteurs illégaux et des grossistes de sacs en plastique.

Pour une meilleure gouvernance de l'application de la loi 77-15, il est aussi nécessaire de procéder annuellement à une évaluation d'impact de cette loi au niveau national, et de publier un rapport officiel transparent portant sur les efforts réalisés, les difficultés rencontrées et les résultats obtenus.

Il est essentiel de travailler au développement, à la promotion et à la mise sur le marché d'alternatives écologiques adaptées et à un prix accessible. Il est nécessaire de :

- Développer des alternatives réutilisables et réellement respectueuses de l'environnement, qui ne soient pas en matière plastique (contrairement aux sacs non-tissés actuellement sur le marché).
- Développer des contenants adaptés à l'achat des produits humides vendus au kilo et en vrac (viande, volaille, poisson, olives, citrons confits, huile...)

De plus, il est indispensable de communiquer, éduquer et sensibiliser largement sur l'usage des alternatives aux sacs plastiques, en insistant notamment sur l'existence d'alternatives peu coûteuses (notamment en réutilisant ou recyclant certains objets souvent disponibles à la maison). Les petits commerçants sont une cible essentielle à toucher, afin de les encourager à refuser de distribuer des sacs en plastique et à jouer un rôle de prescripteurs envers leurs clients pour l'utilisation d'alternatives réutilisables.

A propos de l'enquête :

Les volontaires de l'Association Zero Zbel ont mené cette enquête en Avril 2018, sur 5 jours, auprès des clients et des commerçants de 8 marchés situés à Casablanca, Agadir et Tétouan. Au total, 235 personnes ont été interrogées. La population interrogée compte 40% de clients et 60% de commerçants, et est composée à 31% de femmes et à 69% d'hommes.

Cette enquête a été menée dans le cadre d'un projet soutenu par l'ONU Environnement – Plan d'Action pour la Méditerranée, le Centre d'Activités Régionales pour la Consommation et la Production Durables (SCP/RAC) et Switchmed.

Le rapport présentant les résultats de l'enquête est disponible sur le site web de l'Association Zero Zbel : <http://www.zerobel.ma/?p=17079>

A propos de l'Association Zero Zbel :

L'Association Zero Zbel, est une association environnementale dont l'objectif est, entre autres, de favoriser la collecte et la diffusion d'informations relatives aux problématiques environnementales et de contribuer à faire évoluer le cadre réglementaire au Maroc en la matière.

Contact :

Mamoun Ghallab

0671834733 – asso.zerobel@gmail.com

www.zerobel.ma